



Créance avec gdf suez, je suis menacée par des huissiers d5 59

Par **caro0906**, le **05/10/2013** à **10:21**

Bonjour,

J'étais abonnée à GDF SUEZ, j'avais demandé à être prélevée tous les mois. Je me suis aperçue que je ne recevais plus rien de chez eux, ni factures, ni courriers, ni prélèvements, je leur faisait parvenir 30 €, 20 € par mandat compte de temps en temps. Au bout d'un an je reçois un courrier m'informant que suite à une erreur interne, il ne m'avait pas prélevé et que je leur devais la somme de 2500 € et qu'il me laissait gracieusement un mois pour régler!! le même mois (août) un terrible orage a éclaté et mon compteur n'a plus fonctionné, j'ai donc été obligée de mettre mon ballon d'eau chaude en forcé pour pouvoir avoir de l'eau chaude, je les ai appelés pour avoir un technicien, il n'est venu qu'au bout de 6 mois!! lors de sa venue je lui ai expliqué ce qui c'était passé, il m'a dit de ne pas m'inquiéter que GDF allait revoir la facture, au bout de 3 mois suite à ma résiliation j'ai reçu une nouvelle facture avec 124 € de déduction!! je les ai appelés pour leur dire qu'il y avait sûrement une erreur et la personne m'a carrément envoyé balader!! Je leur ai indiqué que je ne pouvais payer une telle somme car je suis en dossier de surendettement (je suis sans emploi et mon mari ne perçoit que 1100 € net) que je pouvais entre 20 à 50 €, pour toute réponse j'ai été contacté par contentia puis par leurs huissiers pour me dire que j'avais huit jours avant la saisine du tribunal, que puis je faire, j'ai déjà réglé à contentia 50 €, de plus leurs huissiers sont de dunkerque et non des PO est ce légal? Je voulais aller voir un médiateur de ma ville ai je raison? Merci pour votre réponse, cordialement